Salvatore La Rocca

Mairie de DISTROFF

Vice-président de la Communauté de communes de l'Arc Mosellan en charge de l'environnement,

6 impasse des Noisetiers
57925 DISTROFF

Monsieur le Préfet,
Monsieur le Commissaire Enquêteur

Je vous prie de bien vouloir prendre en compte mes observations et mes questionnements concernant le projet d'exploitation d'une installation de production d'isolant laine de roche à ILLANGE par la Société KNAUF INSULATION.

Je vous livre mes réflexions d'élu, libre de toute attache politique, donc libre de penser et de m'exprimer.

J'ai la profonde conviction que nous, élus de la République, avons accepté un certain nombre de responsabilités, et entre autres, je considère que nous avons une responsabilité environnementale et de fait, nous devons aussi nous préoccuper de la santé de nos concitoyens.

C'est bien pour cela que nous assumons des responsabilités et des compétences liées à l'environnement, à la qualité de l'eau, à la préservation des zones classées Natura 2000, à la qualité et à la gestion des eaux usées et surtout, à la préservation de la qualité de l'air : sinon à quoi bon s'investir et s'impliquer dans une démarche Plan Climat Air Energie du Territoire (P.C.A.E.T), à quoi bon s'impliquer dans le Plan de Prévention de l'Atmosphère de nos Trois Vallées (qui concerne nos territoires) ou de s'impliquer également dans les nouvelles compétences GEMAPI ou encore dans la gestion des déchets !

Depuis plusieurs années je travaille avec d'autres élus de notre territoire sur le sujet du PCAET que notre collectivité doit appliquer et mettre en œuvre : le développement du plan Zéro-Phyto de notre collectivité en est un tout premier exercice.

D'autre part, depuis mon élection en tant que vice-président de notre Communauté de communes, je participe aux travaux du PPA des 3 Vallées, ce qui me permet de comprendre les enjeux de santé publique liés à la qualité de l'air sur notre territoire. J'ai compris que la préservation de notre atmosphère était possible et les résultats très encourageants du PPA des 3 Vallées, à ce titre, sont exemplaires.
Fort de ces expériences et de ces chantiers, en tant qu'élu de la République, je reconnais ma responsabilité sur les questions environnementales et de santé publique, et c'est dans cet esprit que **je m'exprime à titre personnel** auprès de vous. Ma position n'engage que moi, notre conseil municipal se prononcera mercredi 26 septembre.

Dans un premier temps, je souhaite vous exprimer mes craintes :

Je crains pour la santé de nos concitoyens !

Avant de me positionner sur le projet KNAUF, je me suis documenté, j'ai lu, j'ai cherché, j'ai déchiffré des données difficiles à comprendre pour un « simple petit élu » que je suis… J'ai décrypté des études toutes récentes du Ministère de la santé, du Ministère de l'environnement, de l'INRS, de l'Inserm, de l'organisation Terre Vivante, de l'Agence Nationale de Santé Publique, de l'ARS, de l'Institut de Veille Sanitaire… Tous ces organismes ont travaillé sur les enjeux sanitaires concernant la laine de roche.

Ils déclarent, à l'unanimité, qu'il y a danger et risque majeur avec les particules fines des fibres de la laine de roche ! (Je veux ici parler plus particulièrement des particules fines inférieures à 2.5 microns)

J'ai passé de nombreuses heures de lecture assidue pour comprendre les tenants et aboutissants de ce dossier très technique.

Dans un premier temps, je me suis attaché à comprendre et à appréhender la liste et les volumes des polluants potentiellement rejetés et annoncés par KNAUF à la sortie des 2 cheminées : cubilot et cheminée aval, soit, en volume annuel :

100 T/an d'oxyde d'azote
20 T/an de monoxyde de carbone
280 T/an d'oxyde de soufre
168 T/an d'ammoniaque

Soit un total de 568 T/an

Il faut rajouter à ces impressionnants volumes :
28 T de phénol
14 T de formaldéhyde + du monoxyde de carbone.

D'autre part, ans les réponses aux questions du premier rapport de la MRAE Grand Est, KNAUF précise rejeter dans l'air près de **140 T de poussières de fibres composées à 80 % de particules fines ! (< à 2.5 microns)**

Soit un total prévisionnel des rejets de 736 T/an de produits toxiques !

Plus inquiétant encore, la dispersion dans l'atmosphère de 85 571 T de CO_2 par an !!!

Aucune étude ne parle à ce jour de la complexité de ces polluants et des réactions chimiques entre eux, et de leurs potentiels effets sur la santé des humains !

Par contre, toutes les études dont je vous ai parlé précédemment confirment que le véritable danger de la pollution de l'air, ce ne sont pas les pics de pollution, mais la persistance de la pollution que les spécialistes appellent : **la pollution de fond**.

En plus du CO2, les données prévisionnelles des pollutions de la société KNAUF peuvent se résumer à la moyenne journalière de rejets estimée à environ 2 tonnes de particules polluantes par jour, 365 jours par an, sans compter les incidents et les pannes inévitables, mais **aucune étude, aucune approche systémique ne parle de cette complexité et de ces risques potentiels pour la santé humaine !**

2 tonnes / jour de particules polluantes qui se dispersent en fonction de vents, dans l'atmosphère de notre territoire...365 jours par an sur 25 ans .... Cela fait 18 250 tonnes de produits polluants pour notre territoire !!! 25 ans ! le temps qu'il faut pour faire grandir nos enfants....

Il nous faut donc choisir entre la performance économique, les emplois créés ou la santé de nos concitoyens...de nos enfants ...ou de nos parents....

Je suis donc très inquiet pour la santé de nos concitoyens.

Peut- être que mon expérience personnelle de la maladie (l'épreuve d'une leucémie aiguë en 2015, et d'une greffe de moëlle osseuse en 2016) me permet et m'autorise d'avoir une sensibilité à fleur de peau par rapport à la santé de mes concitoyens, mais je ne peux m'empêcher, Monsieur le commissaire, d'exprimer ici mes inquiétudes pour la santé des familles de notre territoire.

Les études des organismes qui œuvrent pour la santé publique, confirment tous la dangerosité de microfibres de laine de roche, **l'INRS précise même que les microfibres inférieures à 2.5 microns sont cancérigènes !!!** www.inrs/risques/fibres-hors-amiante.htlm

Alors, dans le projet de KNAUF, près de 80% des 180 Tonnes de poussières de fibres rejetées par les cheminées sont très dangereuses pour la santé !!!

Il aura fallu 45 ans pour reconnaître la dangerosité de l'amiante...Faudra- t-il encore 25 ans pour faire reconnaître les risques de la laine de roche ???

Enfin, pour en finir avec cette première déclaration, je voudrais attirer votre attention sur les niveaux de pollution acceptés par les normes françaises et européennes, et je vous invite à lire l'article paru dans le journal « le Monde » le mercredi 12 septembre dernier :

«... les normes européennes et surtout les normes françaises sont largement sous évaluées par rapport aux exigences et aux normes de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) ! »

https://mobile.lemonde.fr/idees/article/2018/09/12/pollution-de-l-air-les-negligences-coupables

Voilà pourquoi je suis inquiet, très inquiet pour la santé de nos concitoyens.

Dans l'état actuel des informations disponibles, je m'oppose fermement à ce projet.

Je me permets de poser 6 questions dont les réponses officielles pourraient éclairer d'avantage nos concitoyens :

- **Pourquoi la hauteur de la cheminée a-t-elle été portée de 30 à 60 mètres de hauteur ?**
- **Les cumuls des pollutions de l'usine KNAUF, agglomérés aux autres pollutions existantes ont-elles été chiffrées ?**
- **D'autres projets industriels sont en cours d'étude sur le territoire, comme la nouvelle ligne de galvanisation de Florange ; les hypothèses de ces accumulations de pollution dans l'air sont-elles évaluées ?**
- **Ces impacts seront - ils compatibles avec les objectifs du PPA des 3 vallées ?**
- **Où seront recyclés les 600T /an de déchets solides ?**
- **Pour quelle raison, la société Knauf n'installe-t-elle pas son usine en Sarre toute proche ?**

Je vous prie de bien vouloir prendre en considération mes remarques, mon avis et mes questions

Je ne manquerai pas de vous faire parvenir les observations et avis de notre conseil municipal qui se réunira le mercredi 26 septembre prochain.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le préfet, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de toute ma considération.

Salvatore LA ROCCA